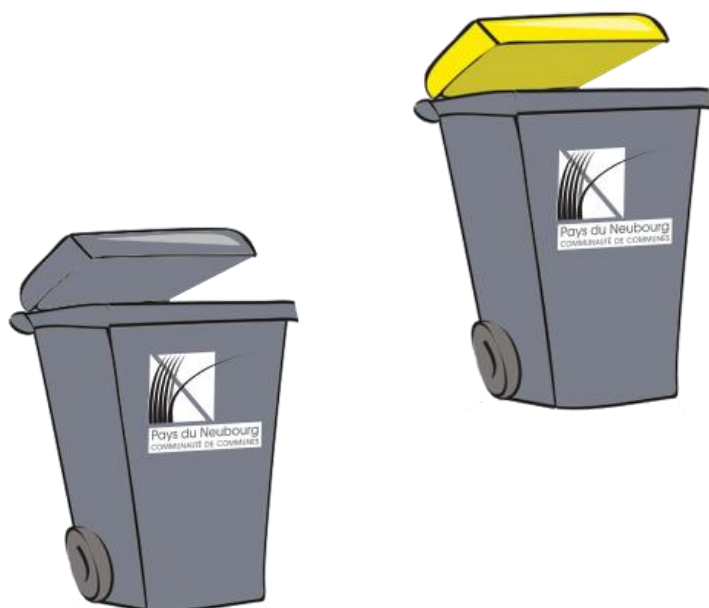




Pays du Neubourg  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

# ANNEE 2023



**Déchèterie**

**COMMUNAUTE**

**DE**

**COMMUNES**

**DU**

**PAYS DU NEUBOURG**

1 Chemin Saint Célerin – BP 47  
27 110 LE NEUBOURG

☎ 02 32 24 80 92  
om@paysduneubourg.fr

## Lexique

<b>Biodéchets</b>	Fraction fermentescible comprenant les déchets alimentaires (de cuisine et de table) et les déchets végétaux de jardins
<b>C1</b>	Collecte 1 fois/ semaine
<b>C0, 5</b>	Collecte toutes les 2 semaines
<b>CCPN</b>	Communauté de Communes du Pays du Neubourg
<b>Collecte sélective</b>	Collecte de flux recyclables secs (emballages ménagers en plastique, carton, métal, verre et papiers) préalablement triés par les ménages ou séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique
<b>DEEE ou D3E</b>	Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques
<b>Déchets Encombrants</b>	Déchets de l'activité domestiques des ménages, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères
<b>Déchets Inertes</b>	Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique tels que les gravats
<b>DDS</b>	Déchets Diffus Spécifiques : peintures, vernis, diluants et solvants, phytosanitaires, piles, batteries usagées, huiles moteurs ou végétales usées, tubes et lampes, extincteurs, ...
<b>DMA</b>	Déchets Ménagers et Assimilés : il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés (déchets des entreprises ou du secteur tertiaire collectés dans les mêmes conditions que ceux des ménages). Cela regroupe les ordures ménagères, les déchets issus de la collecte sélective et les déchets collectés dans les déchetteries
<b>Eco- organisme</b>	Organisme agréé par l'Etat qui collecte les contributions financières des producteurs et distributeurs afin de financer la fin de vie de leurs équipements mis sur le marché
<b>Fermentescibles</b>	Matières organiques ayant la propriété de fermenter en présence ou en absence d'air
<b>OMr</b>	Ordures ménagères résiduelles
<b>PAP</b>	Collecte en Porte A Porte
<b>PAV</b>	Collecte en Point d'Apport Volontaire
<b>SETOM</b>	Syndicat Mixte pour l'Étude et le Traitement des Ordures Ménagères de l'Eure
<b>SPPGD</b>	Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets
<b>TEOM</b>	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

## 1. PRESENTATION GENERALE

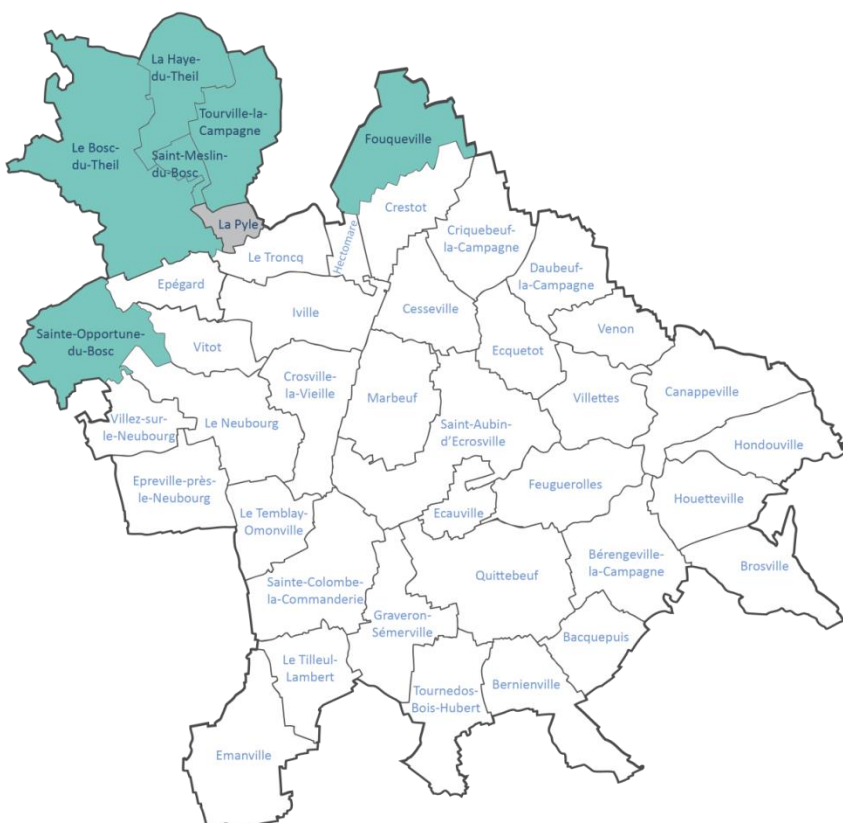
### ► LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes du Pays du Neubourg assure le Service Public de Prévention et de Gestion des déchets ménagers et assimilés des 41 communes membres regroupant environ 12 000 foyers.

Le **1<sup>er</sup> janvier 2018**, les communes de **La Pyle** et de **Ste Opportune du Bosc** ont intégré la CCPN, suivies

le **1<sup>er</sup> janvier 2019** par les communes de **Fouqueville**, **la Haye du Theil**, **le Bosc du Theil**, **St Meslin du Bosc** et **Tourville la Campagne**.

Afin de ne pas interrompre les contrats en cours, ce n'est qu'à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2022** que la collecte sélective et des OMr de ces 6 communes est reprise et assurée par la CCPN.



Carte du territoire de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg



**41**

communes



**23 400**

habitants



**30 400**

hectares

### ► COMPETENCE

La Communauté de Communes du Pays du Neubourg est en charge de la **collecte** des déchets ménagers et assimilés, avec pour finalité de réduire, réutiliser, réparer le plus possible la part de déchets à éliminer et recycler ce qui peut l'être.

## ► EQUIPEMENTS EN PLACE

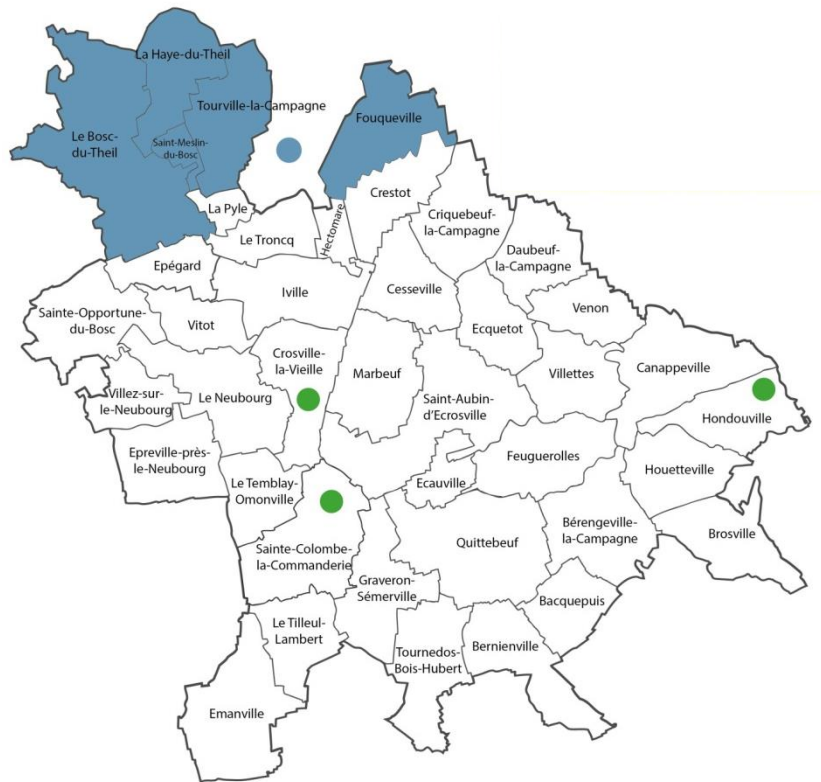
Pour exercer sa compétence en matière de déchets, la CCPN dispose de ses propres équipements :

- La déchetterie de Crosville-la-Vieille, déchetterie à plat
- La déchetterie de Hondouville
- Le « point vert » de Sainte-Colombe-la-Commanderie

La Pyle et les 5 dernières communes (en bleu) à avoir intégré la CCPN ont accès à leur déchetterie « historique » à Amfreville- St Amand.

Le « haut de quai » (collecte) est géré en régie.

Le « bas de quai » (transfert et traitement) est assuré par le SETOM (SDOMODE pour la déchetterie d'Amfreville- St Amand).



## 2- INDICATEURS GENERAUX



**674**

Kg/ hab./ an de déchets

(contre 717 kg/hab/ an en 2022)



**-8.2%**

Déchets ménagers  
et assimilés par rapport à 2022



**157.1**

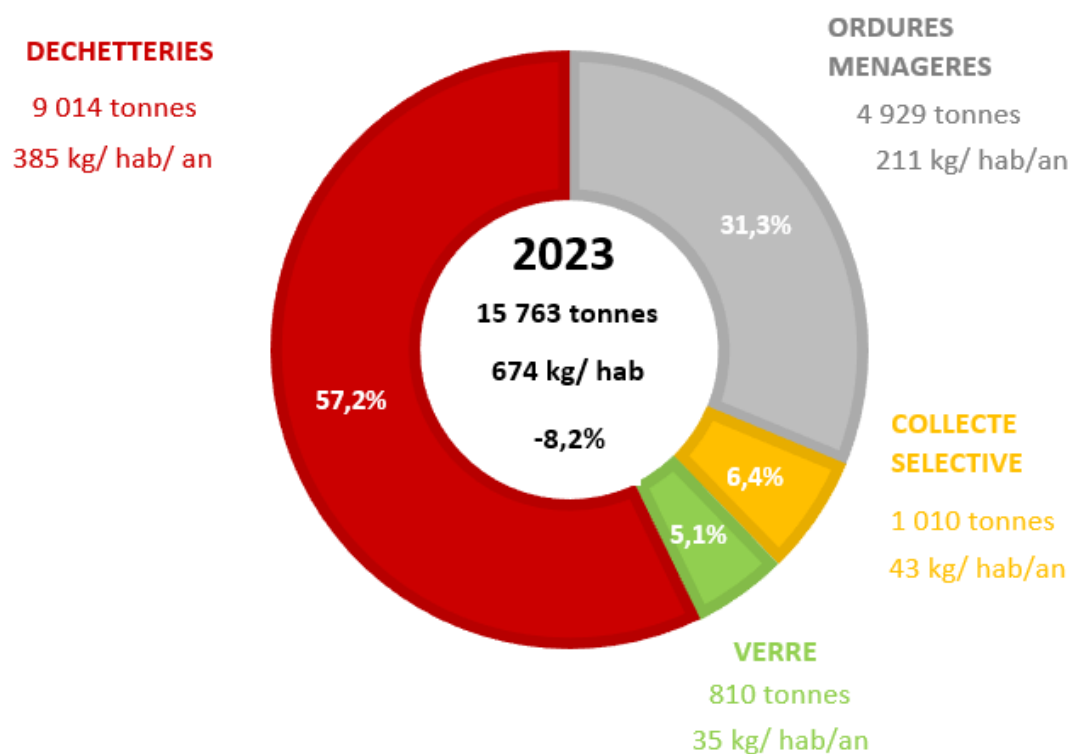
€/hab/an

(contre 167.1€/ hab/ an en 2022)

## BILAN DES TONNAGES COLLECTES EN 2023

	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Ratio Kg/hab./an	Evolution par rapport à 2022
OMr	5 083	4 929	211	-6,8%
Collecte sélective	1 007	1 010	43	-4,1%
Verre	812	810	35	-3,8%
Déchetteries*	9 217	9 014	385	-6,0%
<b>TOTAL</b>	<b>16 119</b>	<b>15 763</b>	<b>674</b>	<b>-8,2%</b>

\*Déchetteries : sont regroupées les filières bois, gravats, incinérables, plâtre, déchets végétaux, ferraille, DEEE, DMS, amiante



### 3- INDICATEURS TECHNIQUES

#### 3.1. Les ordures ménagères

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la collecte des ordures ménagères est homogène sur le territoire et est assurée par la société VEOLIA PROPLETE (marché de collecte en vigueur depuis le 01/04/2021).

Les usagers des 41 communes (23 400 habitants) sont collectés une fois par semaine. Les gros producteurs et le marché du Neubourg sont collectés, quant à eux, deux fois par semaine.

Les ordures ménagères sont déposées au quai de transfert de Crosville La Vieille pour, ensuite, être acheminées vers Guichainville pour y être incinérées.

	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Ratio Kg/hab/an	Evolution par rapport à 2022
OMr	5 083	4 929	211	-6,8%

En 2023, l'effet de l'évolution des consignes de tri commence à avoir un impact sur les tonnages des ordures ménagères.

Le territoire est doté de bacs gris pour les ordures ménagères résiduelles.

Les dotations en conteneurs des ménages se font en fonction du nombre de personnes dans le foyer (voir grille de dotation ci-après).

Type de construction ou affectation	Composition du foyer (personnes résidentes)	Conteneur Ordures Ménagères (en L)
Habitation individuelle	1	120
	2	120/240
	3 /4	240
	5 et +	360
Collectifs	Immeubles et impasses	660
Professionnels		Au cas par cas
Rés. Secondaires		Au cas par cas

#### 3.2. La collecte sélective (ou emballages)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la collecte des emballages est homogène sur le territoire et est assurée par la société VEOLIA PROPLETE (marché de collecte en vigueur depuis le 01/04/2021).

Les usagers des 41 communes (23 400 habitants) sont collectés une fois par semaine. Les gros producteurs sont collectés, quant à eux, deux fois par semaine par la société VEOLIA PROPLETE.

Les emballages sont déposés au quai de transfert de Crosville La Vieille pour être acheminées ensuite vers le centre de tri de Guichainville.

	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Ratio Kg/hab/an	Evolution par rapport à 2022
Collecte sélective	1 007	1 010	43	-4,1%

La simplification des consignes de tri depuis septembre 2022 a engendré une augmentation conséquente du tonnage.

Le territoire est doté de bacs jaunes pour la collecte sélective.

Les dotations en conteneurs des ménages se font en fonction du nombre de personnes dans le foyer (voir grille de dotation ci-après).

Type de construction ou affectation	Composition du foyer (personnes résidentes)	Conteneur Collecte sélective (en L)
Habitation individuelle	1	120
	2/3	240
	4	360
	5 et +	360 + 120
Collectifs	Immeubles et impasses	360 x 2
Professionnels		Au cas par cas
Rés. Secondaires		Au cas par cas

Chaque mois, le SETOM organise une caractérisation afin, entre autre, d'estimer le taux de refus de tri.

Le taux de refus de tri de la CCPN (22.8%) est légèrement inférieur au taux moyen observé sur l'ensemble du territoire du SETOM (23.4%). L'écart se creuse, cependant, en 2023 par rapport à 2022 (CCPN = 21.4% / SETOM =21.9%).

Résultats des caractérisations mensuelles en 2023 de la collecte sélective porte à porte

CC du Plateau de Neubourg	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC	moyenne
Journaux / Magazines	14,9 %	10,9 %	14,9 %	18,1 %	14,8 %	20,1 %	16,8 %	15,1 %	24,8 %	15,2 %	20,8 %	17,99 %	17,0 %
Autres papiers (GDM)	4,3 %	3,1 %	2,7 %	3,1 %	5,1 %	3,0 %	2,8 %	3,8 %	2,9 %	3,7 %	3,7 %	2,53 %	3,4 %
Cartons bruns	5,3 %	0,0 %	1,8 %	2,3 %	0,0 %	1,3 %	9,4 %	10,7 %	3,0 %	4,5 %	6,6 %	3,91 %	4,1 %
Cartonnettes (PCNC)	25,7 %	15,1 %	22,2 %	19,6 %	22,2 %	22,2 %	23,0 %	21,9 %	17,5 %	27,4 %	17,5 %	27,45 %	21,8 %
PET Clair	6,8 %	5,6 %	7,1 %	6,4 %	8,8 %	7,7 %	8,8 %	6,0 %	7,2 %	6,5 %	6,1 %	5,00 %	6,8 %
Flux dév.	4,7 %	3,5 %	5,8 %	6,5 %	4,6 %	5,9 %	5,0 %	5,2 %	4,6 %	4,0 %	5,0 %	3,89 %	4,9 %
PE/PP	7,9 %	5,2 %	5,8 %	6,0 %	9,9 %	6,9 %	5,0 %	4,6 %	6,4 %	4,6 %	4,0 %	3,69 %	5,8 %
Films PE	1,7 %	3,3 %	2,4 %	1,9 %	5,6 %	1,6 %	2,3 %	2,1 %	1,7 %	2,0 %	2,7 %	2,66 %	2,5 %
Acier	4,5 %	10,9 %	6,7 %	8,1 %	7,1 %	13,2 %	5,0 %	3,1 %	5,0 %	5,6 %	3,9 %	2,71 %	6,3 %
Aluminiums	1,0 %	1,5 %	1,0 %	1,0 %	1,1 %	2,1 %	1,4 %	0,8 %	3,6 %	1,1 %	1,3 %	0,95 %	1,4 %
Briques alimentaires	3,1 %	2,4 %	3,3 %	4,7 %	5,2 %	5,2 %	1,9 %	2,2 %	3,3 %	1,8 %	1,9 %	2,86 %	3,2 %
<b>Refus</b>	<b>20,2 %</b>	<b>38,6 %</b>	<b>26,5 %</b>	<b>22,3 %</b>	<b>15,7 %</b>	<b>10,9 %</b>	<b>18,8 %</b>	<b>24,7 %</b>	<b>20,0 %</b>	<b>23,6 %</b>	<b>26,6 %</b>	<b>26,4 %</b>	<b>22,8 %</b>
	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Commentaires :

Communes :

Bois, Chaussures, DEEE, Tapis de sol, Bouteille pleine, OM	Verres, Bois, Bidon d'huiles moteurs, OM 7,4 kg	Verres, OM, Verres, Bouteilles pleines, Bois, Tissus	OM, DEEE, Vêtements, Verres, Bouteilles pleines	Bois, Verres, Vêtements, Alcool à brûler, Nettoyant vitre d'insert	Bombes aérosol, OM, Tissus, Verres, Bidon désherbant	Tissu, Verres, Jouets, OM, Chaussures, Gravats, Bouteilles pleines	Bois, Sacs d'OM en vrac (nourriture), DEEE, Vêtements, Verres, Jouet, Tuyau flexible	Verres, OM, Bouteilles de désherbant vides, Bouteilles pleines	Verres, OM, Verres, Bois, Chaussures, Vêtements, Tuyau de chantiers	Cartons et papiers souillés, Vêtements, OM, Chaussures, Bidon d'huiles moteurs vide	Taie oreiller, Chaussures, Verres, Médicaments, OM, Bouteille pleine, Tissus, Poche médicale, Sac d'OM 5,22 kg
Crosville, Marbeuf, Saint Aubin d'Ecrosville	Le Neubourg 2 centre ville	Épreville près le Neubourg, Le Tremblay Omonville, Villez sur le Neubourg, Vitot (Vitot)	Fouqueville, La Haye du Theil, Tourville la campagne	Le Neubourg 3 (Centre ville)	Le Bosc du Theil, Saint Meslin du Bosc	Cannappeville, Hondouville (+ Intremare)	Ecauville, Feuguerolles, Sainte Colombe la Commanderie, Villetes, Venon	Houetteville, Brosville	Bacquepuis, Bereingeville, La Campagne, Bernienville, Quittebeuf	Cesseville, Crestot, Criquebeuf la Campagne, Daubeuf la Campagne, Ecquetot	Epegard, Hectomare, Iville, Le Troncq, La Pye

Pour information

ce tableau indique le taux moyen de refus observé sur l'ensemble du SETOM

Du mois écoulé	27,7%
Depuis début 2023	23,4%
Moyenne arithmétique des taux de refus caractérisés	



En collaboration avec le prestataire de collecte, les bennes bi-compartmentées, qui possèdent une géolocalisation et un lecteur de puce sur le lève-conteneur, sont désormais suivies en direct via une plateforme web. Ce suivi permet de mieux répondre aux usagers lors de réclamations (heure de passage, oubli du prestataire), de recueillir les informations de collecte et de consulter les circuits empruntés par les différents camions.

### 3.3. Le carton

Les usagers déposent les cartons bruns en déchetterie.

	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Ratio Kg/hab/an	Evolution par rapport à 2022
Cartons (porte à porte et déchetteries)	150	205	8,8	36,7%

Les professionnels bénéficient d'une collecte en porte à porte toutes les semaines (le vendredi) des cartons bruns.

	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Ratio Kg/hab/an	Evolution par rapport à 2022
Cartons professionnels (porte à porte)	95	92	/	-3,2%

### 3.4. Le verre ménager

Les communes sont dotées d'une ou plusieurs colonnes à verre pour la collecte apport volontaire (PAV).

Le verre est collecté par l'entreprise MINERIS en point d'apport volontaire et VEOLIA PROPRETE en porte à porte (Le Neubourg), toutes les deux semaines.

	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Ratio Kg/hab/an	Evolution par rapport à 2022
Verre (porte à porte et apport volontaire)	812	810	35	-3,8%

La ville du Neubourg poursuit son étude sur l'implantation de colonnes enterrées. En attendant, le verre est collecté en porte-à-porte, tous les quinze jours, dans des « caissettes » de 35L remises aux particuliers par la CCPN.

	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Ratio Kg/hab/an	Evolution par rapport à 2022
Verre (porte à porte uniquement)	137	143	/	4,4%

Il est intéressant de noter que le tonnage du verre en porte à porte connaît une légère diminution contrairement à la collecte en apport volontaire.

### 3.5. Les déchets de déchetterie

	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Ratio Kg/hab/an	Evolution par rapport à 2022
Déchetteries*	9 217	9 014	385	-6,0%

L'ensemble des déchets en déchetterie connaît une diminution en 2023. Les années 2020/2021 ont été marquées, quant à elles, par une très nette augmentation due au COVID. Le détail par filière est décomposé ci- après.

#### Accès en déchetterie

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'accès en déchetterie est réglementé par un système d'accès avec carte.

Ce dernier permet d'identifier les usagers rapidement, de mesurer l'utilisation du service proposé et son coût de fonctionnement.

Le service est gratuit pour l'utilisateur et ne limite ni le nombre de passage, ni la quantité déposée.

En cas de déménagement sur le territoire, la carte reste active à condition de fournir un nouveau justificatif de domicile.

En cas de déménagement hors de la CCPN, la carte doit être rendue et désactivée.

En cas de perte, l'utilisateur sera facturé lors de sa demande de renouvellement.

#### Collecteur

La gestion du « bas de quai » (transfert et traitement) est assurée par le SETOM (SDOMODE pour la déchetterie d'Amfreville- St Amand).

Le transfert depuis les déchetteries vers les sites de traitement est assuré par IPODEC, collecteur retenu par le SETOM lors de la passation du marché.

#### Convention CASE/CCPN

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les habitants des communes de la Vacherie et d'Amfreville-sur-Iton ont accès à la déchetterie d'Hondouville bien que résidents de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE). Une convention entre la communauté de communes du Pays du Neubourg (CCPN) et la CASE prévoit donc une

contribution financière par habitant, calculée sur la base des coûts d'exploitation annuels de la déchèterie d'Hondouville.

### Convention SDOMODE/CCPN

Depuis l'arrivée de la Pyle, Fouqueville, la Haye du Theil, le Bosc du Theil, St Meslin du Bosc et Tourville la Campagne, respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et 2019, le SDOMODE assure pour le compte de la CCPN, adhérente du SETOM, la collecte et le traitement des déchets accueillis à la déchetterie d'Amfreville- St Amand de ces communes.

La convention a pour objet de maintenir le service proposé aux habitants des 6 communes ci- dessus et de définir les conditions techniques et financières d'accès à la déchetterie d'Amfreville- St Amand et au CETRAVAL.

#### ► Les déchets végétaux

Les déchets végétaux sont collectés en déchetterie, dont une spécifiquement dédiée à ce type de déchets (Ste Colombe la Commanderie).

	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Ratio Kg/hab/an	Evolution par rapport à 2022
Déchets végétaux (déchetteries et porte à porte)	4 017	4 372	19	8,8%

Le tonnage ci- dessus prend en compte la collecte des déchets verts de certains services techniques (Le Neubourg et Hondouville notamment).

Seule la commune du Neubourg est collectée en porte à porte pour les déchets verts. Elle a lieu une fois par semaine du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre.

La CCPN met à disposition des bacs d'une capacité de 120 à 240L. Le volume et le nombre (2x240L maximum) dépendent de la superficie de la parcelle.

Les déchets acceptés à la collecte sont les déchets de tonte ou de petite taille de haie.

	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Ratio Kg/hab/an	Evolution par rapport à 2022
Déchets végétaux (déchetteries)	/	3 636	/	/

	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Ratio Kg/hab/an	Evolution par rapport à 2022
Déchets végétaux (porte à porte)	564	603	/	6,9%

Après avoir connu une baisse en 2022, les déchets végétaux connaissent à nouveau une hausse. Ce type de déchets est très dépendant des conditions météorologiques. 2023 a été marqué par des alternances d'épisodes ensoleillés et pluvieux, propices au développement des déchets verts.

► **Les encombrants/ incinérables**

	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Ratio Kg/hab/an	Evolution par rapport à 2022
Encombrants/ incinérables	921	854	4	-7,3%

► **Les gravats**

	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Ratio Kg/hab/an	Evolution par rapport à 2022
Gravats	2 809	2 367	10	-15,7%

► **Le bois**

	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Ratio Kg/hab/an	Evolution par rapport à 2022
Bois	815	789	3	-3,2%

► **L'amiante**

	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Ratio Kg/hab/an	Evolution par rapport à 2022
Amiante	18	16	0,07	-11,1%

► **La ferraille**

	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Ratio Kg/hab/an	Evolution par rapport à 2022
Ferrailles	180	195	0,83	8,3%

### ► Les DEEE

	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Ratio Kg/hab/an	Evolution par rapport à 2022
DEEE	169	173	0,74	2,4%

### ► Le plâtre

	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Ratio Kg/hab/an	Evolution par rapport à 2022
Plâtre	186	229	0,98	23,1%

### ► Les DDM

	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Ratio Kg/hab/an	Evolution par rapport à 2022
DDM	20	19	0,08	-5,0%

## 3.6. Collecte pour les professionnels

### ► La Redevance Spéciale

En 2015, afin de responsabiliser les gros producteurs à leur production de déchets, la Communauté de Communes décide d'instaurer la redevance spéciale.

Cette redevance était appliquée à partir des seuils suivants dépassés :

- 2 640L/ semaine pour les ordures ménagères, soit l'équivalent de 4 bacs 660L
- 680L/ semaine pour le tri sélectif, soit l'équivalent de 2 bacs 340L

Lors du conseil communautaire du 4 avril 2022, il est proposé de modifier, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le seuil des ordures ménagères en le réduisant à 1 320L, soit l'équivalent de 2 bacs 660L. Cette mesure limite ainsi les volumes compris dans le coût de la TEOM et incite davantage les professionnels à maîtriser la gestion de leurs déchets.

Il est finalement proposé, lors du conseil communautaire du 18 octobre 2022, de reporter l'application de ces nouveaux seuils au 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit :

- 1 320L/ semaine pour les ordures ménagères, soit l'équivalent de 2 bacs 660L
- 720L/ semaine pour le tri sélectif, soit l'équivalent de 2 bacs 360L

Une convention entre les professionnels et la CCPN permet de formaliser le calcul de la redevance spéciale en précisant entre autres le nombre de bacs, leur capacité respective et la fréquence de collecte par type de déchet.

### ► L'accès en déchetterie pour les professionnels

Les déchèteries de Crosville la Vieille et Hondouville accueillent les professionnels. Comme pour les usagers, l'accès est régleménté par une carte nominative.

Les professionnels et administrations peuvent solliciter plusieurs cartes, seule la première étant gratuite.

L'accès en déchetterie est payant pour les professionnels, en fonction de la nature du déchet et de la quantité déposée.

Les tarifs sont révisés et délibérés en assemblée communautaire chaque année en fonction des coûts de traitement appliqués par le SETOM (ci- joint en annexe).

### ► Dans les Services techniques

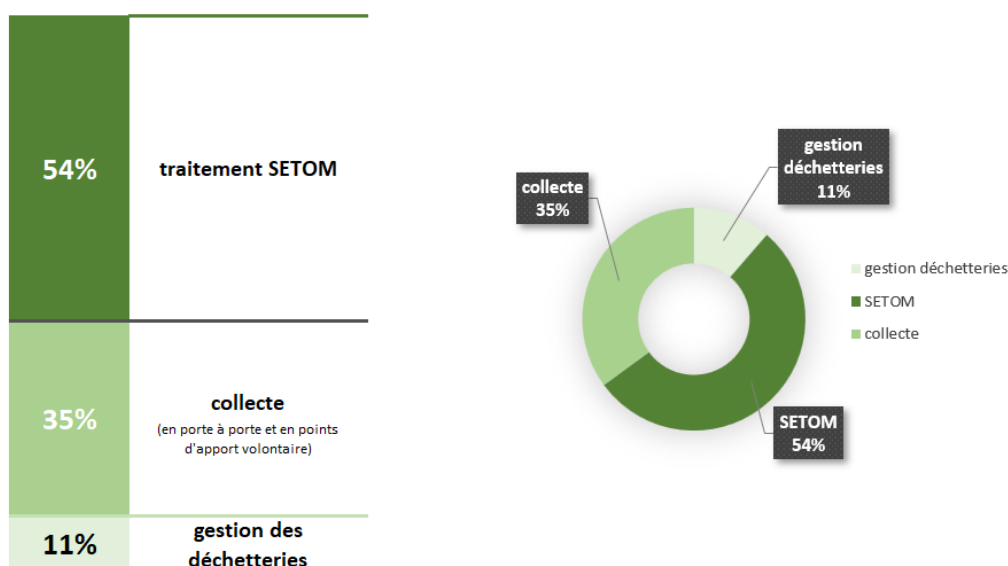
A la demande de ses communes membres, la Communauté de Communes peut mettre en place des bennes à disposition. La location, le transport des bennes et le traitement des déchets sont refacturés à la commune.

A ce jour, Le Neubourg dispose de deux bennes pour les encombrants et les déchets verts. La commune d'Hondouville fait appel à la Communauté de Communes pour la mise à disposition d'une benne à déchets verts du mois d'avril au mois de novembre.

## 4. LES INDICATEURS FINANCIERS

Les dépenses de fonctionnement du service, représentant un montant de **3 675 597€** (contre 3 768 262€ en 2022), se décomposent en 3 parties :

- Le traitement
- La collecte
- La gestion des déchetteries



	Coût/ hab 2022	Coût/ hab 2023	Evolution par rapport à 2022
Collecte	53,5	57,6	7,7%
Traitement	95,0	82,1	-13,6%
Gestion déchetteries	19,2	17,4	-0,1
TOTAL	167,7	157,1	-6,3%

#### REPARTITION DES COÛTS DE TRAITEMENT 2023, PAR HAB ET PAR AN

	Coût/ hab 2022	Coût/ hab 2023	Evolution par rapport à 2022
OMr	27,42	<b>22,94</b>	-16,33%
Refus de tri	1,35	<b>1,39</b>	2,82%
Collecte sélective	0,69	<b>0,66</b>	-3,71%
Verre	0,56	<b>0,53</b>	-4,19%
Déchetteries	31,91	<b>26,02</b>	-18,46%

Le service déchets est financé quasi exclusivement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et fait l'objet d'un budget annexe. Elle s'élève à **3 690 928€** en 2023 contre 3 436 313€ en 2022. Cette hausse est due à l'augmentation des bases de 7%.

L'année 2023 est excédentaire de 221 332€, contrairement aux années précédentes où le budget général comblait le déficit du service.

La TEOM est caractérisée par un taux différencié sur le territoire, divisé depuis l'arrivée des 5 dernières communes en trois zones de perception :

- La zone 1 correspond aux communes « historiques » composant la CCPN
- La zone 2 correspond à la commune du Neubourg

- La zone 3 correspond aux 5 dernières communes ayant intégrées la CCPN

Les différences de taux se justifient :

- pour la zone 2 par un service supplémentaire aux habitants (collecte en porte à porte des déchets verts, du verre, ...)
- pour la zone 3 par un rattrapage lissé de la TEOM afin d'aboutir à terme (2023) à un taux identique à celui de la zone 1. En 2023, les zones 1 et 3 ne représentent donc plus qu'une seule zone avec un taux unique.

	Taux 2021	Taux 2022	<b>Taux 2023</b>
<b>Zone 1</b> 35 communes	18,91%	19,99%	<b>19,99%</b>
<b>Zone 2</b> Le Neubourg	22,17%	23,44%	<b>23,44%</b>
<b>Zone 3</b> 5 communes (Fouqueville, Tourville la C., la Haye du T., le Bosc du Theil, St Meslin du B.)	17,72%	18,91%	<b>19,99%</b>

## 5. SYNTHÈSE

### Evènements marquants dans la collectivité en 2023

	<u>Actions</u>
Déchetteries	Optimisation de l'organisation et de la gestion des déchetteries du territoire
	Poursuite de la mise en place d'un système informatisé de contrôle d'accès avec les cartes individuelles
Optimisation de collecte et de valorisation	Suivi des PAV (Points d'Apport Volontaire) pour le verre
	Poursuivre les suivis de collecte et notamment dans le but de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les erreurs de tri et mener des actions de sensibilisation ciblées</li> <li>- Comprendre les habitudes des usagers afin de rédiger un cahier des charges adapté aux usagers dans le cadre du prochain marché de collecte</li> </ul>
	Rédaction et lancement du marché de collecte
Respect de la recommandation R437	Poursuivre la réduction des différents « points noirs » de collecte
Compostage	Poursuivre les actions en faveur du compostage individuel et collectif Lancement de l'étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets avec le SETOM
Prévention des déchets	Rédaction et présentation pour validation le PLPDMA de la CCPN (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)



	Développer de nouveaux partenariats
	Mener des actions contre le gaspillage alimentaire
	Mener les actions de sensibilisation du grand public sur les questions de l'environnement (SERD, SEDD, etc.)

REPARTITION DES COUTS DE TRAITEMENT 2023, PAR HAB ET PAR AN

	2022					2023					Evolution 2022-2023		
	TARIFS*2	TONNAGES*1	KG/HAB/AN	COUT TOTAL	COUT/HAB	TARIFS*2	TONNAGES*1	KG/HAB/AN	COUT TOTAL	COUT/HAB	TONNAGES	COUT	COUT/HAB
OMr	121,2	5083,3	226,2	616 096,0	27,42	108,89	4929,34	210,7	536 755,83	22,94	-3,03%	-12,88%	-16,33%
Collecte sélective	15,4	1007,5	44,8	15 515,5	0,69	15,4	1010,18	43,17	15 556,77	0,66	0,27%	0,27%	-3,71%
Refus de tri	141,0	215,4	9,59	30 371,4	1,35	142	228,99	9,79	32 516,88	1,39	6,31%	7,06%	2,82%
Verre	15,4	812,3	36,15	12 509,4	0,56	15,4	810,42	34,63	12 480,47	0,53	-0,23%	-0,23%	-4,19%
Carton	15,4	150,3	6,69	2 314,6	0,10	15,4	205,32	8,77	3 161,94	0,14	36,61%	36,61%	31,19%
Encombrants	166,4	921,4	41,00	153 321,0	6,82	148,63	853,86	36,49	126 909,21	5,42	-7,33%	-17,23%	-20,51%
Déchets verts	70,0	4017,1	178,76	281 197,0	12,51	58,47	4371,56	186,82	255 605,11	10,92	8,82%	-9,10%	-12,71%
Gravats	58,0	2809,4	125,02	162 945,2	7,25	48,88	2367,19	101,16	115 708,25	4,94	-15,74%	-28,99%	-31,81%
Bois	91,5	814,7	36,25	74 545,1	3,32	80,45	788,68	33,70	63 449,31	2,71	-3,19%	-14,88%	-18,26%
Amiante	447,0	17,5	0,78	7 822,5	0,35	447	16,02	0,68	7 160,94	0,31	-8,46%	-8,46%	-12,09%
Ferraille	15,4	180,24	8,02	2 775,7	0,12	15,4	194,84	8,33	3 000,54	0,13	8,10%	8,10%	3,81%
DEEE	15,4	168,8	7,51	2 599,5	0,12	15,4	173,18	7,40	2 666,97	0,11	2,59%	2,59%	-1,47%
Plâtre	88,2	185,8	8,27	16 387,6	0,73	88,2	229,08	9,79	20 204,86	0,86	23,29%	23,29%	18,40%
DDM	762,3	20,4	0,91	15 550,9	0,69	762,3	18,57	0,79	14 156,67	0,60	-8,97%	-8,97%	-12,58%
Déchetteries		9135,4	406,52	717 120,9	31,91		9012,98	385,17	608 861,86	26,02	-1,34%	-15,10%	-18,46%

1

## ANNEXES

- Extrait de la délibération 2022-1816 du comité syndical du 15 décembre 2022 « participations des adhérents et barème des redevances - exercice 2023 »

TARIFS ADHERENTS	Tarifs 2023*			
Filières	Commentaire	Tarif hors TGAP	TGAP	Tarif TGAP incluse
Transfert et traitement des OMR	Trajectoire de réduction	96,89	12,00	108,89
Biodéchets	Trajectoire de réduction	87,92	0,00	87,92
Transfert et traitement des encombrants en mélange, du 01/01/2022 au 28/02/2022 inclus	Supprimé	0,00	0,00	0,00
Transfert et traitement des encombrants en mélange, à compter du 01/03/2022	Trajectoire de réduction	136,63	12,00	148,63
Transfert et traitement des déchets verts (y compris refus tontes et thuyas)	Trajectoire de réduction	58,47	-	58,47
<b>Transfert et traitement des déchets verts spécifiques : déchets de tontes</b>	Trajectoire de réduction	52,75	-	52,75
<b>Transport, traitement taille de thuyas.</b>	Trajectoire de réduction	57,15	0,00	57,15
Collecte sélective porte à porte		15,40	0,00	15,40
<b>Refus de tri</b>		130,00	12,00	142,00
Carton apport volontaire		15,40	0,00	15,40
Bois B	Trajectoire de réduction	80,45	0,00	80,45

